

de l'endroit où se tiendra le scrutin dans votre district vous sera envoyée vers la fin du mois d'octobre. Cette carte vous indiquera également le lieu du vote par anticipation. Apportez-la lorsque vous irez voter. Elle permettra au personnel électoral de vous repérer plus rapidement sur la liste électorale.

L'arrondissement d'Anjou est divisé en trois districts électoraux: Est, Ouest et Centre. La carte de l'arrondissement ci-dessus vous permettra de trouver plus facilement le district électoral auquel vous appartenez.

Si vous avez une question, communiquez avec le personnel du bureau du coordonnateur de l'arrondissement – Élection Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, par téléphone au 514 352-0440 ou rendez-vous en personne au 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou, bureau 630.

N'oubliez pas d'apporter l'une des pièces d'identité nécessaires pour voter.



Un devoir civique

Seules les personnes qui sont inscrites sur la liste électorale peuvent voter. Comme électeur ou électrice, vous exercerez votre droit de vote quatre fois, soit pour:

- le maire de la ville de Montréal, siégeant au conseil municipal;
- le maire de l'arrondissement et conseiller de la ville de Montréal, siégeant au conseil municipal et au conseil d'arrondissement;
- le conseiller de la ville de Montréal, siégeant au conseil municipal où il représente Anjou et au conseil d'arrondissement;
- le conseiller d'arrondissement de votre district électoral, siégeant au conseil d'arrondissement.

Au total, cinq personnes composeront le conseil d'arrondissement.

Vote par anticipation

Peut voter par anticipation, le 25 octobre 2009, de midi à 20 h, tout membre du personnel électoral, toute personne handicapée ou toute personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente du district ou incapable de voter à l'endroit où elle devrait le faire le jour du scrutin.

Message de Luis Miranda

conseiller de la Ville de Montréal et membre du comité exécutif

Un automne coloré et rempli d'activités

Chaque année, la magie des couleurs automnales fait son œuvre à Anjou. Nos parcs s'exposent sous leurs plus beaux atours orangés, jaunes et rouges. Nos rues bénéficient également de cette explosion de couleurs et de parfums pour le plus grand bonheur de la population. Il s'agit d'un véritable petit trésor caché.

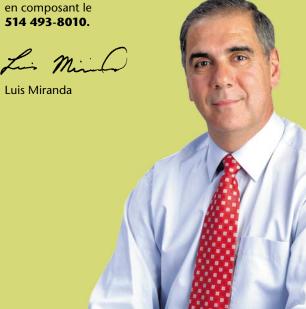
L'automne apporte également son lot d'activités dans l'arrondissement. Que ce soit dans nos parcs, dans nos bibliothèques ou dans nos rues, chacun pourra y trouver une activité qui répondra à ses besoins.

Je vous invite à prendre le temps de profiter de l'automne en famille en découvrant ou en redécouvrant nos équipements dans les parcs, notamment les nouvelles aires de jeux dans les parcs Lucie-Bruneau et Verdelles. Ces aires de jeux ont été aménagées grâce à vos efforts dans le cadre de la Campagne d'Hydro-Québec, Mieux consommer, qui ont permis d'amasser des profits de près de 43 000 \$. Voilà une belle réalisation collective et je vous en remercie!

Et pour faire plaisir aux enfants, quoi de mieux que de s'amuser dans les feuilles tout en bénéficiant des effets du grand air. Aucun enfant ne peut résister à un immense amoncellement de feuilles! D'ailleurs, je profite de l'occasion pour vous rappeler que les collectes automnales de branches d'arbres et de résidus verts seront offertes encore cette année. Vous trouverez les détails et les horaires dans ce bulletin.

Je vous souhaite un très bel automne et j'espère que vous saurez en profiter et vous amuser avec votre famille. Personnellement, je sillonnerai les rues de l'arrondissement pour voir toutes ces couleurs et pour vous faire découvrir les plus beaux secrets d'Anjou.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.



ville.montreal.qc.ca/election



Séance du conseil d'arrondissement

Aucune séance du conseil d'arrondissement n'aura lieu durant la période électorale municipale. La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 24 novembre, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Fête de l'Action de grâces

Les bureaux administratifs de l'arrondissement, ainsi que la bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront fermés le lundi 12 octobre, jour de l'Action de grâces.

Abris d'auto temporaires

Les abris d'auto temporaires sont autorisés à partir du 1^{er} novembre. Toutefois, les structures métalliques peuvent être installées dès le 15 octobre.

Voici les normes d'installation à respecter:

- Ces abris doivent être à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,50 m de la bordure de la chaussée;
- Cette distance peut être réduite à 30 cm si l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale 0,4 m².
- Dans ces cas, les fenêtres doivent se trouver à moins de 2,50 m du trottoir ou de la bordure.

Renseignements : **514 493-5115**.

Accessibilité universelle

Un sinistre, un incendie, dormez sur vos deux oreilles

En cas de sinistre, pour que les pompiers puissent vous secourir plus rapidement, nous encourageons les personnes âgées, handicapées ou qui éprouvent des difficultés à se déplacer pour quitter leur domicile à s'inscrire au recensement des personnes à mobilité réduite du Service de sécurité incendie de Montréal.

Il suffit de remplir un carton d'inscription et de le retourner à la caserne la plus près de chez vous. Ces renseignements permettront aux pompiers d'intervenir encore plus efficacement en cas d'urgence grâce à un service informatisé qui les avertit lorsque votre domicile est identifié lors d'un sinistre ou d'un incendie. Pour obtenir ce formulaire d'inscription, appelez au 514 872-3775. Enfin, n'oubliez pas de les informer de tout changement à votre situation.

Rapport sur la situation financière

déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 1er septembre 2009

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous soumets aujourd'hui le rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou, ainsi que les principales réalisations.

De plus, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, je dépose, ce soir, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que ceux de 2 000 \$ et plus conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Budget de fonctionnement – Résultats au 31 décembre 2008

Les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'année 2008 s'élevaient à 25 589 400 \$ en matière de dépenses et à 1 242 000 \$ concernant les revenus. Or, la Ville de Montréal a alloué à l'arrondissement, pour l'année 2008, une dotation budgétaire de 24 244 400 \$ en dépenses, soit un manque de 1 345 000 \$. L'arrondissement a donc dû se résoudre à maintenir une taxe locale pour combler ce manque.

Mais l'année 2008 nous aura réservé des surprises au niveau de l'enneigement. Les précipitations ont été encore plus importantes que jamais avec quelque 440 cm de neige, soit plus du double des précipitations moyennes sur lesquelles sont basées nos prévisions budgétaires. À eux seuls, les opérations de déneigement et l'épandage d'abrasif ont généré des dépenses non prévues de 3 688 140 \$. Cette situation hors du commun a amené la Ville à consentir un prêt aux arrondissements pour contrer ce manque important de disponibilité budgétaire pour les activités de déneigement. L'arrondissement d'Anjou a ainsi obtenu un prêt approximatif de 2 M\$, dont les modalités de remboursement devront être déterminées en collaboration avec la Ville.

Les dépenses pour les opérations de déneigement ayant été plus élevées que le prêt obtenu, l'arrondissement a dû procéder à une gestion très serrée de ses dépenses et à une remise en question continue de ses activités et de sa structure administrative. En 2008, il aura réduit ses effectifs d'environ six personnesannée afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, et ce, tout en ayant le souci constant d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des citoyens.

À terme, sans compter le « prêt neige » de la Ville, nous avons terminé l'année 2008 avec un déficit de 256 000 \$ qui, dans les circonstances, aurait pu être bien plus élevé.

Malgré ce contexte budgétaire des plus difficiles, l'administration et les élus de l'arrondissement ont procédé à plusieurs réalisations.

Principales réalisations pour l'année 2008

Même si la marge de manœuvre budgétaire rétrécit et malgré l'année exceptionnelle en matière d'enneigement, l'arrondissement a maintenu la qualité de ses services dans ses diverses sphères d'activité, que ce soit la voirie, le réseau d'aqueduc et d'égouts, les espaces verts, les permis, l'urbanisme ou les bâtiments pour n'en citer que quelques-uns. Nous avons également maintenu nos activités de loisirs, les fêtes de quartier, les matinées musicales et plusieurs autres événements d'envergure tels que la soirée hommage aux bénévoles, la journée portes ouvertes ainsi que le défilé du père Noël.

Dans le domaine de la culture, nous avons revu les heures d'ouverture des bibliothèques qui sont maintenant accessibles sept jours par semaine. Notons d'ailleurs qu'en 2008 les bibliothèques de l'arrondissement ont connu une hausse d'achalandage de 4,8%.

Une série d'activités ont également été réalisées pour la famille et les jeunes, qu'il suffise de mentionner l'inauguration du local Relax Ado et la fête de la famille.

En matière d'environnement, un nouveau service de collecte de résidus verts est offert depuis 2008.

Sur le plan administratif, nous avons réalisé de nombreux projets, par exemple, l'implantation du nouveau système de paie, la mise en œuvre du nouveau système de gestion financière et l'installation finale du réseau téléphonique 311.

Programme d'immobilisations 2008 – Réalisations

Les dépenses en immobilisations se sont élevées à 4 405 000 \$ en 2008. Au nombre des investissements, notons le programme de réfection routière, la réfection de trottoirs, l'achat de mobilier urbain et de jeux de parcs, l'achat d'une nouvelle nacelle, le réaménagement du stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil de même que les travaux de réfection sur le boulevard Châteauneuf et l'avenue Goncourt.

Budget de fonctionnement 2009 et réalisations à ce jour

Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses s'élèvent à 27 302 200 \$ pour 2009, alors que nous anticipons des revenus stables de 1 242 000 \$. Étant donné que la dotation budgétaire de la Ville était de 25 818 000 \$ et ne permettait pas de couvrir les prévisions, la taxe locale a été maintenue en 2009.

En début d'année 2009, la situation concernant l'enneigement nous avait permis de croire que nous allions atteindre l'équilibre en 2009. Cependant, face à la crise financière, la Ville de Montréal étant aux prises avec des difficultés, la contribution financière de tous les arrondissements a été sollicitée. Ainsi, au mois de mars, notre arrondissement a été appelé à verser une contribution de 635 000 \$ pour le plan de redressement de la Ville. Nous devons donc déduire ce montant de nos dépenses. Parallèlement, nous devons faire face à des accroissements de coûts supérieurs aux prévisions, notamment en matière de collecte sélective et de locations. Néanmoins, nous mettons tous les efforts pour atteindre l'équilibre en 2009 tout en assurant la qualité des services.

Programme d'immobilisations 2009

Le budget d'investissement pour l'année 2009 est d'un peu moins de 5 M\$. En plus des investissements dans des bâtiments, des jeux de parcs, le programme de réfection routière, des trottoirs et le renouvellement du parc de véhicules, un projet majeur est en cours, soit la construction d'un nouveau terrain de soccer au parc Roger-Rousseau. C'est là la première phase d'un projet d'envergure de réaménagement du parc où des travaux sont éventuellement prévus pour la construction d'une nouvelle piscine.

Ces projets seront réalisés à partir du budget d'immobilisations 2009 et 2010 ainsi qu'en raison de subventions du gouvernement provincial.

Précisons qu'en ce qui concerne la réfection routière, des travaux sont en cours sur la terrasse Val d'Anjou et l'avenue d'Allonnes, alors que nous croyons pouvoir commencer d'autres travaux sur les boulevards Wilfrid-Pelletier, Roi-René et des Galeries-d'Anjou à la fin de l'automne 2009.

Orientation budgétaire 2010

L'enveloppe budgétaire qui nous est donnée par la Ville pour l'année 2010 est de 25 822 500 \$ pour les dépenses, alors que les revenus anticipés sont de 1 242 000 \$, soit sensiblement la même dotation qu'en 2009. Une fois de plus, le défi sera grand puisque nous devrons faire face à des augmentations de dépenses (rémunération, contrats, utilités publiques ou autres) alors que notre enveloppe budgétaire n'a pas fait l'objet d'une indexation.

L'administration travaille déjà divers scénarios qui seront éventuellement soumis aux élus après les élections.

Enfin, permettez-moi de souligner l'effort et la contribution de tout le personnel de l'arrondissement qui partage le même objectif d'offrir aux Angevins des services de qualité.

Lis Mind

Luis Miranda

Maire d'arrondissement, conseiller de la Ville de Montréal et membre du comité exécutif



Pour tout savoir

sur les collectes automnales

Collecte	Quand?	Comment?	Renseignements
Branches d'arbres	Sur demande seulement Du 13 au 16 octobre et du 19 au 23 octobre de 8 h 30 à 16 h	Leur diamètre ne doit pas excéder 15 cm (6 po) Les placer à l'avant de l'édifice Mettre l'extrémité coupée du côté de la rue Elles ne doivent empiéter ni sur le trottoir ni dans la rue	514 493-5130
Résidus verts Résidus acceptés: résidus horticoles, brindilles, feuilles, gazon, restes provenant du potager, petites branches de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre, en fagot avec des cordes de fibres.	Les 7 et 14 octobre	Déposer les contenants (rigides réutilisables qui permettent la collecte en vrac) en bordure de rue après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.	311 ou ville.montreal. qc.ca/environnement
Résidus domestiques dangereux–RDD Collecte réservée aux particuliers. Les industries, commerces et institutions doivent faire appel à l'entreprise privée.	Le 9 octobre, de 12 h à 20 h, au parc Lucie-Bruneau, 7051, avenue de l'Alsace	Apportez les RDD	514 493-8000
Feuilles mortes	Les mercredis 21 et 28 octobre, 4 et 11 novembre	Les placer dans des sacs transparents bien fermés et les déposer en bordure de rue dès le mardi soir, après 20 h ou le mercredi matin, avant 7 h. Note: en aucun cas, les feuilles ne doivent être poussées dans la rue. Les contrevenants s'exposent à des amendes!	514 493-8000

Distribution de compost

Procurez-vous du compost gratuitement les 10 et 11 octobre, de 8 h à 18 h, au Complexe environnemental de Saint-Michel, situé au 2235, rue Michel-Jurdant. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac.

Renseignements: **514 493-8000**.

Règlement sur les tiges de protection des aménagements paysagers

La mise en place de tiges de protection des aménagements paysagers le long du trottoir public est autorisée si les normes suivantes sont respectées:

- Seules les tiges en bois dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm par 5 cm et les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle comme VISION + PLUS de 1/4 po par 48 po ou un modèle équivalent sont autorisées. Ainsi, les tiges en acier sont interdites;
- leur hauteur minimale doit être de 1,20 m et leur hauteur maximale, de 2 m;
- la distance minimale entre chaque tige est de 2 m;
- leur installation est autorisée uniquement entre le 1^{er} novembre et le 15 avril de l'année suivante.

Renseignements: 514 493-5115.

Stationnement des véhicules

Pensons aux autres

De nombreux automobilistes, notamment les locataires, ne disposent pas d'un stationnement privé et doivent garer leur véhicule en bordure de rue. Pour leur laisser de la place, l'administration municipale demande aux personnes qui ont à leur disposition un garage ou une entrée privée d'y stationner leur véhicule en tout temps. Elle invite également tous les automobilistes à se garer de telle manière qu'un seul véhicule n'occupe pas simultanément deux places. Nous vous remercions de votre collaboration.





Quatuor Franz Joseph

Le jeudi 19 novembre

Don Juan ou la passion à quatre



Le Conseil des arts de Montréal en tournée

L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter le Quatuor Franz Joseph en concert le jeudi 19 novembre à 20 h à l'église Jean XXIII, 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Don Juan renaît dans ce fascinant arrangement pour quatuor à cordes qui donne chair aux personnages. Ces derniers semblent changer sans cesse de masque. Décors et costumes sont figurés par la vivacité d'une complicité de tous les instants entre les musiciens.

Les billets sont disponibles dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale, aux heures d'ouverture habituelles. Si le concert n'est pas présenté à quichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. À noter que les portes de l'église ouvriront dès 19 h 15.

Renseignements: 514 493-8200 (jour) et au 514 493-8266 (billetterie le jour, le soir et la fin de semaine).

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL







Nouveaux jeux pour les 3 à 5 ans dans deux parcs

Dans le cadre de la Campagne du Diagnostic résidentiel Mieux consommer, à laquelle de nombreux citoyens ont participé, Hydro-Québec a remis un chèque de 42885 \$ à l'arrondissement pour réaliser un projet profitant à toute la communauté. Ce montant a permis d'acquérir de nouveaux jeux qui ont été installés dans deux parcs d'Anjou.

Dès le début de l'été, l'aire de jeux du parc Lucie-Bruneau (dont l'aménagement a commencé l'an dernier) a été complétée par des balançoires et des jeux à ressort. Les enfants en ont donc profité toute la saison estivale.

Nouveaux jeux au parc Lucie-Bruneau





Au parc Verdelles, tous les équipements ont été remplacés par un nouveau module de jeux. Des balançoires pour bébé et pour tous sont disponibles depuis le mois dernier.

C'est grâce à votre collaboration que ces nouveaux équipements ont pu être installés, ce dont l'arrondissement vous remercie vivement.



Le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, la conseillère d'arrondissement, district Centre, M^{me} Michelle Zammit, le conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, M^{me} Andrée Hénault, et M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, sont fiers des nouveaux jeux.

Comment joindre l'arrondissement d'Anjou?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine Anjou (Québec) H1K 4B9 Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h Accueil, information et orientation: 514 493-8000





Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins. Responsable de la publication: Aline Boulé

Aline Boule
Octane
Trahan Dugas imprimeur (TDI)
22 000 exemplaires
Société canadienne des postes (Médiaposte)
ville.montreal.qc.ca/anjou
2º trimestre 1980 Archives nationales du Québec

Copyright 2009 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Activités gratuites



Bibliothèque Jean-Corbeil 7500, avenue Goncourt

L'Afrique de Zigomar

Le 17 octobre à 14 h Pour les 6 à 8 ans

Les jeunes sont invités à écouter une histoire et à participer ensuite à la création d'animaux farfelus. Ils vivront la grande aventure du souriceau Pipoli et de son ami merle Zigomar.

Nombre de places limité! Inscription obligatoire au comptoir du prêt.

Deux sorcières abracadabrantes

Le samedi 31 octobre à 11 h

Pour les 4 à 12 ans

Pour l'Halloween, Flash Boum et Patatras attendent la visite abracadabrante de deux sorcières, car leurs balais ne volent plus...

Nombre de places limité. Laissez-passer disponible une heure avant le spectacle.

Lieu: salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Renseignements: 514 493-8260.

